

COMpte-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2019

Présents : Maire : Patrick SAUTREY
Maires Adjoints : Gilles MONANGE – Jean-François GAULLIARD – Jean-Serge BERNOUX
Conseillers Municipaux : Allan ARABI – Evelyne GIBOUDAUD
Absents excusés : François BACLET – Michel JACQUOT
Absents : néant

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles MONANGE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 DECEMBRE 2018

1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET DONNS CARITATIFS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les subventions proposées aux associations ainsi que les dons caritatifs. Ces subventions se décomposent ainsi :

ASSOCIATIONS	2019
FOYER RURAL	2 200.00 €
LES JONQUILLES	1 000.00 €
US TROIS MONTS	920.00 €
LA CANTARELLE	450.00 €
COMITE DU JURA LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00 €
EPICERIE SOCIALE	100.00 €
DIVERS A ATTRIBUER	130.00 €

2– LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location des logements communaux ainsi que ceux des garages.

3 – PRIX DU FLEURISSEMENT ET DES ILLUMINATIONS

Sur proposition de la commission fleurissement, le Conseil Municipal approuve la liste des lauréats concernant le fleurissement et les illuminations.

4 – LOYER DE LA CARRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le géomètre a déterminé le volume de la cubature pour l'année 2018. Il rappelle que le mode de calcul du montant du loyer arrêté au bail est défini selon une partie fixe et une partie variable indexées sur l'indice GRA des granulats.

Le Conseil Municipal approuve le montant du loyer de la carrière.

5 – TARIFS DIVERS

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs de la location de la salle des fêtes, des concessions cimetièrè et de la location de l'alambic.

6 – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Madame Patricia FLEURY, comptable de la collectivité, l'indemnité de Conseil du 01/01/2018 au 31/12/2018 calculée à 50 % du taux plein du tarif prévu.

7 – PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a prescrit, par délibération en date du 15 décembre 2015, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le travail mené durant les trois années d'élaboration a permis de traduire dans un document unique une vision commune, un projet de territoire partagé pour le développement et l'aménagement de l'agglomération pour les 15 prochaines années, tout en tenant compte des spécificités locales. Ce travail a également permis d'aboutir à un document réglementaire homogène permettant l'exercice du droit des sols sur chaque commune.

Le travail mené par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en collaboration avec la commune, a permis d'aboutir au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 21 janvier 2019.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

8- PLH (Programme Local de l'Habitat)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat pour la période 2018-2023.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce Programme Local de l'Habitat.

9- Remerciements

Le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements reçus par l'US Trois Mont concernant la subvention exceptionnelle de 300 € qui leur a été attribuée.

Fait à MONNIERES, le 15 mars 2019

Le Maire,
Patrick SAUTREY

